

ISSY-LES-MOULINEAUX

VANVES

MEUDON

CHATILLON

FONTENAY-AUX-ROSES

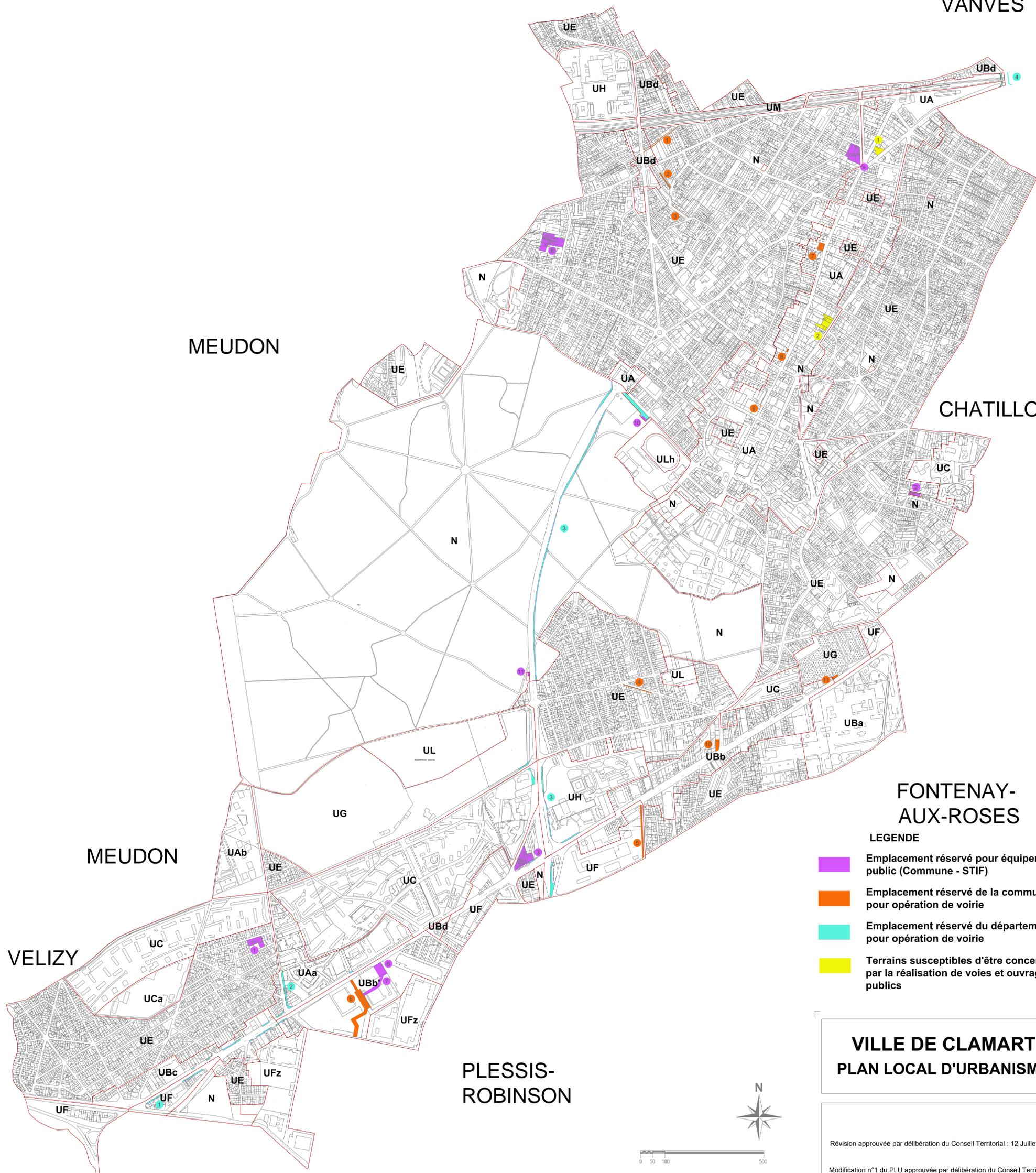
MEUDON

VELIZY

PLESSIS-ROBINSON

BIEVRES

CHATENAY-MALABRY



LEGENDE

-  Emplacement réservé pour équipement public (Commune - STIF)
-  Emplacement réservé de la commune pour opération de voirie
-  Emplacement réservé du département pour opération de voirie
-  Terrains susceptibles d'être concernés par la réalisation de voies et ouvrages publics

VILLE DE CLAMART PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision approuvée par délibération du Conseil Territorial : 12 Juillet 2016

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Territorial : 25 septembre 2018

DOCUMENT GRAPHIQUE RELATIF
AUX EMPLACEMENTS RESERVES

PLAN N° 5.3

Echelle : 1/5000